

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (31 juillet 2022), que « les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre du Conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs

<i>Date de convocation :</i>	Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien
Mardi 21 juin 2022	
<i>Affichage :</i>	
Du jeudi 30 juin au mardi 30 août 2022	Procurations de vote et mandataires : Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.POINTIER Vincent ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia
<i>Nombre de Conseillers en exercice : 29</i>	Absent excusé : SIMON Didier
<i>Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 10</i>	Mme Laëtitia TORTELLIER est nommée secrétaire de séance. Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 21 juin 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-68 – Vie associative : subvention exceptionnelle au profit de l'UNC

Elu référent : Laëtitia TORTELLIER

Vu l'avis de la commission vie associative sollicité par mail en date du 19/6/2022,

Dans un courrier reçu le 02 mai 2022, l'association UNC Soldat de France demande à la commune une subvention exceptionnelle de 120 €. Une Journée Citoyenne a été organisée par l'UNC de Cesson-Sévigné et a proposé à l'UNC de Thorigné-Fouillard de faire participer l'école privée Sainte Anne. Cette subvention exceptionnelle correspond au déplacement de 28 élèves de CM2 (école privée Sainte Anne).

M.DA CUNHA, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27/27 voix), les membres du Conseil :

ACCEPTENT le versement d'une subvention exceptionnelle de 120 € pour prendre en charge les frais de déplacement.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

